

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21/03/2026

**Début de séance à 09h40**

**Présents** : Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Alain CLEMENT, Bernard BISSUEL, Hervé GROSBELLET, Véronique BARATEAU, Karla ESTRELLA, Nathalie CRIONNET, Laëtitia LAFFAY, Ismaël DURAN, Julie VATER, Guillaume PEILLON, Marie-Line MARMOTTAN, Florent TRIPIER.

**Pouvoirs** : Candice MALAVIEILLE à Marie-Line MARMOTTAN.

Absents : Candice MALAVIEILLE.

**Secrétaire de séance** : Florent TRIPIER.

La séance s'ouvre et Monsieur le Maire remercie l'ancien conseil municipal pour son implication tout au long du précédent mandat et installe le nouveau conseil communal ; conseillers municipaux élus le 15 mars 2026.

*Arrivée de Marie-Line MARMOTTAN à 09h52*

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09/03/2026

Le conseil municipal 2020-2026 n'étant plus en fonction, le compte-rendu de la séance du 19/01/2026 doit être approuvé par le nouvel exécutif 2026-2032 ; le compte-rendu sera signé par le secrétaire de la séance du 21/03/2026.

Le compte-rendu de la séance du 09/03/2026 est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Bernard BISSUEL qui procédera à l'élection du maire ; il précise que l'élection des maire et adjoints se fera à bulletin secret et à la majorité absolue.

## 1. ELECTION DU MAIRE

Monsieur Frédéric LAFOUGÈRE se porte candidat au poste de maire.  
15 bulletins de vote comptabilisés – Monsieur Lafougère : 15 voix.  
Monsieur LAFOUGÈRE est élu Maire à l'unanimité.

Monsieur BISSUEL redonne la présidence de la séance à Mr LAFOUGÈRE.

## 2.DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints, dans la mandature précédente, était de 3. Il propose de reconduire ce même nombre d'adjoints, soit 3.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## 4. ELECTIONS DES ADJOINTS

Monsieur le Maire précise, qu'à partir de cette année, l'élection des adjoints se fait par scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférence ; la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mme Maryline VERNE présente la liste des candidats au poste d'adjoints.  
15 bulletins de vote comptabilisés – Liste de Mme Verne : 15 voix.

La liste de Mme VERNE est élue à l'unanimité.

Madame Maryline VERNE, Monsieur Alain CLEMENT et Madame Candice MALAVIEILLE sont élus adjoints.

## 5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur donne lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal ainsi que la copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux (articles L. 2123-1 à L. 2123-35).

## 6. INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

L'indemnité du maire est établie d'office, sauf demande expresse du maire la réduire, et n'a pas besoin d'être délibérée. Elle s'élève à 44,30 % l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027), soit 1 820.96 € brut.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués, à savoir :

- Adjoints : 11.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027), soit 483.81 € brut,
- Conseillers municipaux délégués : 5.88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027), soit 241.70 € brut.

Ces derniers ne sont pas élus par l'assemblée délibérante mais nommés par arrêté du Maire. M. Bernard BISSUEL gèrera la voirie et les chemins et les relations avec le Syndicat des Communes Riveraines du Barrage de Villerest et M. Hervé GROSBELLET les relations avec les associations, la communication, la vie collective et des festivités.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

**La prochaine réunion de conseil aura lieu le 08 avril 2026 à 19h45 en Mairie.**

**Le secrétaire de séance,  
Florent TRIPIER**



**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGERE**

